

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS  
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2012-08 du 3 février 2012 portant délégation de signature  
à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : ETSM1230047S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,  
Vu le code des marchés publics ;  
Vu le code de la santé publique, et notamment le livre III de la partie V ;  
Vu le décret du 22 février 2011 portant nomination du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, M. Maraninchi (Dominique) ;  
Vu la décision DG n° 99-40 du 12 juillet 1999 modifiée portant organisation générale de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2011-101 du 22 avril 2011 modifiée portant délégations de signature à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;  
Vu la décision DG n° 2012-06 du 13 janvier 2012 portant nomination à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 28 de la décision DG n° 2011-101 du 22 avril 2011 susvisée est modifié comme suit :  
« *Article 28.* – En cas d'absence ou d'empêchement de M. DAZELLE (François), délégation est donnée à M. BUBENICEK (Wenceslas), adjoint au directeur de l'administration et des finances, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, les états de frais et attestations des experts convoqués dans le cadre des commissions, des comités et des groupes de travail relevant de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ainsi que les ordres de missions et les états de frais relatifs aux déplacements des agents de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. »

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.

Fait le 3 février 2012.

*Le directeur général,*  
PR D. MARANINCHI